

CONSEIL MUNICIPAL D'AIGRE

2 OCTOBRE 2020

Note de synthèse

ATTRACTIVITE :

Motion contre la fermeture de la Caisse d'Epargne

Le Maire propose au conseil municipal d'adopter une motion afin d'exprimer le mécontentement des élus municipaux concernant l'intention de la Caisse d'Epargne de fermer leur agence d'Aigre.

Décision concernant le projet de maison pour accueillants familiaux à Saint-Aubin

A la suite de la présentation d'Anne-Luz Thébault lors de la réunion du Conseil Municipal du 4 septembre dernier, et de l'étude du plan de financement, le conseil municipal doit se prononcer sur la poursuite ou non de ce projet.

PJ : diaporama + plan de financement

Avis sur les projets éoliens : Juillé - Lonnes et Fouqueure

Deux projets de parcs éoliens sont à l'étude à proximité : un parc à Juillé – Lonnes et un parc à Fouqueure.

Les enquêtes d'utilité publique sont en cours. La commune d'Aigre se situe dans le périmètre des 6 kilomètres et est donc invitée à émettre un avis à ce titre.

Des brochures de présentation des deux projets sont à disposition au secrétariat de la Mairie.

Demande d'achat d'une partie de la parcelle E 1125 par M. Dimitri FERRAND

Dimitri Ferrand renouvelle sa demande d'acquisition d'une partie de la parcelle E 1125 (environ 1000 M2), longeant sa propriété afin d'y créer un verger. (plan joint).

Le Conseil Municipal doit se prononcer pour ou contre cette demande et définir le prix.

CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT :

Délégation de la maîtrise d'ouvrage à Cœur de Charente pour les travaux du FDAC

La communauté de communes Cœur de Charente assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de voirie éligibles au FDAC (Fonds départemental d'aide aux communes) pour le compte des communes qui le souhaitent. Le contrat passé entre la Communauté de Communes et le bureau d'études BETG, pour de la maîtrise d'œuvre, s'achève au FDAC 2020. Un nouveau sera passé pour les 3 années à venir.

Il est proposé de confirmer l'intérêt de la commune nouvelle pour confier la maîtrise d'ouvrage à la communauté de communes Cœur de Charente.

Proposition d'achat à l'euro symbolique d'une partie de la propriété des consorts Martin à Saint-Aubin

A la suite d'un échange avec le Maire et le Maire-Adjoint en charge du cadre de vie, les conjoints Martin proposent de vendre à l'euro symbolique une partie de leur propriété cadastrée 411 D 211 (dans la continuité de l'ancien garage de Madame Brejasson, écroulé), située à Saint-Aubin.

Cela permettrait de valoriser cet espace en reconvertissant trois anciennes granges, à l'abandon, afin d'aménager une petite place, quelques places de stationnement, et d'aménager des espaces verts, dans une volonté d'intégration architecturale et de valorisation patrimoniale.

Déploiement de la fibre : Signature des conventions de mise à disposition de terrain avec Charente numérique (parcelle AH 996)

Pour les besoins du déploiement de la fibre par le syndicat départemental Charente numérique, la Société Axione a installé rue de l'église sur la placette (domaine privé de la commune) qui fait l'angle avec la rue des gracies un local technique et ses raccordements.

Le Conseil Municipal doit autoriser le Maire à signer la convention de mise à disposition d'une partie de son domaine privé à Charente numérique qui exploite les réseaux de communications à haut débit.

Décision sur le projet de parc photovoltaïque au Bois de la sablière (Oxynergie)

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur la poursuite du projet de parc photovoltaïque au sol de la Sté Oxynergie et autoriser le Maire à signer la promesse de bail emphytéotique.

PJ : proposition de bail

ANIMATION DU TERRITOIRE :

Demandes de versement de subventions exceptionnelles :

Suite à la réunion de la commission « animation du territoire » du mois de juin, les subventions de fonctionnement annuelles ont été versées aux associations. Pour les subventions liées à des événements annulés, chaque association a été informée par courrier qu'elle devait présenter une demande écrite si des frais avaient été engagés.

Trois demandes ont été reçues : Association jeunesse et loisirs ; Comité de la foire exposition et l'AS Aigre.

Le Conseil Municipal doit étudier ces demandes, définir le montant à verser, autoriser les virements de crédits nécessaires.

Demande de sponsoring Association « Sous Notre Aile »

L'Association « Sous Notre Aile », fondée par 4 étudiants d'Angoulême a pour but de démocratiser auprès des jeunes, l'aviation. L'association est à la recherche de sponsors pour la participation de l'association à un projet humanitaire et culturel « Raid Latécoère Aéro postale ».

PJ : dossier de sponsoring

SOLIDARITES :

Terrain à Bois billon : Projet d'installation de sanitaires

Des devis de location de Sanitaires ont été demandés et seront étudiés avec la Communauté de communes pour une installation avant l'hiver à Bois Billon.

Une réunion a eu lieu lundi 28 septembre afin de poursuivre l'étude d'aménagement du terrain à bois billon en terrain familial pour deux groupes familiaux.

ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES :

Décision modificative budgétaire

Afin de tenir compte d'une modification des recettes et de nouvelles décisions budgétaires, il est proposé de modifier ainsi le budget :

• <u>Dépenses de fonctionnement :</u>	
- Indemnité des élus	- 15 000
- Participation PETR (AMEC)	500
- Virement à la section d'investissement	6 200
- Entretien bâtiments	13 000
- Dépenses imprévues	8 300
Total	13 000
• <u>Recettes de fonctionnement :</u>	
- DGF	19 000
- Dotation nationale de péréquation	2 000
- FPIC	- 8 000
Total	13 000
• <u>Dépenses investissement :</u>	
- Sol cantine	10 000
- Bacs à fleurs	2 800
- 02 ordinateurs portable	2 300
- Radar pédagogique	2 600
- Frais notaire acquisition Ranger	1 500
- Travaux les granges	- 13 000
- Intégration FDAC 2018 (écritures comptables)	23 362
Total	29 562
• <u>Recettes investissements :</u>	
- Intégration FDAC 2018 (écritures comptables)	23 362
- Virement de la section de fonct.	6 200
Total	29 562

Demande du Trésorier pour l'admission de créances éteintes

A la suite de la décision de la commission de surendettement, le comptable de la collectivité demande à la commune de passer en créance éteinte une dette de cantine d'un montant de 431,22 €. Ainsi, ces montants qui étaient dus au titre de la cantine ne seront pas perçus.

Versement de l'indemnité de Conseil au Trésorier

Depuis le 1^{er} janvier 2020, les collectivités ne versent plus au comptable du trésor l'indemnité de conseil qui s'élevait à 483.93 €, mais peuvent continuer à verser l'indemnité de budget qui s'élèverait pour la commune d'Aigre et pour l'année 2020 à 45.73 €.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le versement de cette indemnité à la Trésorière, Madame Marie-Hélène Lizot.

Participations des communes au frais de fonctionnement de la cantine scolaire : modification de la délibération du 24/02/2020 (erreur matérielle)

La délibération du Conseil Municipal du 24 février dernier concernant l'encaissement des participations des communes sur le budget de la caisse des écoles comporte une erreur d'affectation :

les titres doivent être établis à l'article 7474 du budget au lieu de l'article 7067 et une erreur matérielle sur l'année d'encaissement 2020 au lieu de 2019.

Le Conseil Municipal doit approuver les modifications de la délibération du 24 février 2020.

Augmentation du temps de travail de deux agents

Dans le cadre de l'adoption de l'organigramme de la commune, et afin de tenir compte du départ à la retraite de deux agents (l'un depuis cet été, l'autre à venir), il est proposé de modifier le temps de travail de deux agents afin de les passer à temps complet :

- Solène Lachaise, agent administratif, actuellement à 24,5 heures ;
- Benoît Tardy, responsable des espaces verts, actuellement à 30 heures.

Le Comité technique du centre de gestion de la Charente, à la suite de la saisine de la Commune d'Aigre, a accepté ces deux propositions.

Signature de la convention avec la Fourrière – campagne de piégeage de chats

Conformément à l'article L.221-27 du Code rural et de la pêche maritime, le Maire peut, par arrêté, faire réaliser la capture de chats non identifiés, sans propriétaire ou sans détenteur, vivant en groupe dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et leur marquage.

Une trop forte concentration de chats peut occasionner des nuisances et des risques sanitaires importants et il est impératif de gérer leur population en maîtrisant la prolifération.

A cet effet, la commune a sollicité l'appui matériel et financier du Syndicat mixte de la fourrière pour l'organisation d'une campagne de stérilisation.

Il est proposé au conseil municipal d'accepter le Maire à signer la convention cadre avec le Syndicat mixte de la fourrière, pour permettre de procéder par la suite à des campagnes de piégeage de chats.

PJ : convention cadre